

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 14 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 SG 14** Convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis, les EP de Territoire Plaine Commune et Terres d'Envol pour l'accompagnement de la candidature de Paris aux JOP 2024.

**MM. Jean-François MARTINS et Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'article L.5221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer une convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis, les Établissements Publics de Territoire Plaine Commune, Paris Terres d'Envol, Est Ensemble et Grand Paris – Grand Est pour l'accompagnement de la candidature de Paris aux JOP de 2024 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, et Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, la convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis, les Établissements Publics de Territoire Plaine Commune, Paris Terres d'Envol, Est Ensemble et Grand Paris – Grand Est pour l'accompagnement de la candidature de Paris aux JOP de 2024, jointe en annexe à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**